



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan autisme

Question écrite n° 8538

Texte de la question

M. José Evrard alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le plan autisme. Le plan concernant les enfants atteints d'autisme présenté par M. le Premier ministre se veut constituer un rattrapage de plusieurs dizaines d'années de refus d'intégrer ces enfants à la vie sociale. L'effort du Gouvernement est louable mais reste très en deçà des besoins dans la mesure où, d'après des associations, seulement 30 % environ des 8 000 enfants, affectés par la maladie naissant chaque année, seront scolarisés. Si la cause première des difficultés tient à l'accueil des enfants autistes dans des classes à l'effectif déjà surchargé, la qualité du personnel accueillant les auxiliaires de vie scolaire, n'est pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre pour donner de la cohérence à l'ensemble du plan. Il lui demande les mesures qu'elle envisage pour créer un corps d'AVS à la hauteur du plan autisme.

Texte de la réponse

La scolarisation des enfants en situation de handicap est une priorité du quinquennat. Elle a d'ailleurs été rappelée par le Président de la République à l'occasion de la conférence nationale du handicap du 11 février dernier. Plusieurs mesures de la stratégie nationale autisme- TND [1] actuellement en cours de mise en œuvre concernent la scolarisation des enfants, et visent à rendre l'école inclusive. Il s'agit à la fois de scolariser les enfants à l'école de leur quartier et de sensibiliser les professionnels évoluant en milieu scolaire à l'autisme. Ces mesures ont notamment conduit à la création d'Unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA), d'Unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA). Plus de 60 UEMA, et près de 70 UEEA ont été mises en place depuis 2018, dans le cadre de la stratégie. Par ailleurs, chaque année, de plus en plus d'enfants sont scolarisés dans des classes ordinaires, avec l'accompagnement d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). L'enquête IPSOS réalisée à la demande de la délégation interministérielle autisme et troubles du neurodéveloppement fin 2019 met en évidence que près de 80% des enfants autistes sont scolarisés, dont près de 60 % à temps plein. Concernant le cadre d'emploi des accompagnants éducatifs, la mise en place du statut d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) a permis de sécuriser les conditions d'emploi des professionnels accompagnants, en particulier des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) qui peuvent désormais bénéficier du statut AESH, avec la possibilité d'obtenir à terme un Contrat à Durée Indéterminée. Ainsi, au cours de l'année 2019, 6 000 postes d'AESH ont été créés et près de 29 000 contrats aidés ont été transformés en contrats d'AESH. En plus de la formation initiale de 60 heures, que vous mentionnez, des actions de formation continue spécifiques peuvent leur être proposées au niveau départemental, académique ou national. Je vous précise que les AESH sont des agents contractuels de l'Etat et que leur rémunération n'est donc pas à la charge des familles. Vous évoquez également la formation des enseignants. Il s'agit d'une mesure importante de la stratégie, qui accorde une grande place à la diffusion des connaissances autour du trouble du spectre autistique, en particulier au sein des structures éducatives. Trois modules d'auto-formations ont ainsi été élaborés, au niveau national, afin de permettre aux enseignants et aux accompagnants d'être sensibilisés et informés sur l'autisme. Ces dispositions spécifiques complètent ce qui est en préparation par l'Education nationale concernant la formation initiale de tous les enseignants et qui prévoit la création d'un module spécifique sur

l'école inclusive. Le nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation continue a augmenté de plus de 50% depuis la mise en place de la stratégie. Concernant le temps périscolaire, l'objectif est de rendre les milieux du sport et de la culture inclusifs. Nous élaborons le cahier des charges du « kit d'accès sport handicap », qui débouchera sur la construction d'un label sport et handicap. Par ailleurs, les acteurs de l'activité sportive sont de mieux en mieux formés sur les TSA. L'action des Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) concerne plus de 7000 personnes autistes. Enfin, nous cherchons à élargir la convention Culture-Santé au secteur médico-social. [1] Pour information, la stratégie nationale autisme fait l'objet d'un financement inédit à hauteur de 344 millions d'euros sur la mandature, dont près 103 millions d'euros pour la scolarisation des enfants avec TSA et/ou TND.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8538

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4165

Réponse publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2628